



COMMUNIQUE OFFICIEL

L'Autorité Nationale des Elections a été informée d'actes d'incivisme de la part de certains agents d'enregistrement membres de Bureaux de vote ou de démembrements. Ces actes consisteraient entre autres à séquestrer le matériel/documents électoraux aux seules fins de saboter le processus électoral en alléguant de prétendues revendications financières.

L'A.N.E en appelle à un sursaut patriotique de l'ensemble des acteurs du processus électoral. Elle rappelle que conformément aux valeurs républicaines et au sens de responsabilité qui la caractérise, l'A.N.E. a honoré et continuera d'honorer ses obligations financières à l'égard de tous et de toutes. A cet égard, l'A.N.E rassure que les dispositions ont été ordonnées pour faire face a tous les paiements inhérent au présent cycle électoral.

L'A.N.E en appelle à la patience et au sens de la retenue des uns et des autres et les invite à cesser immédiatement toute entreprise de nature à enfreindre les aspirations de près de deux millions de centrafricains et de centrafricaines qui veulent s'exprimer de façon non équivoque et aider le pays à sortir de la crise par la voie des urnes. L'A.N.E soutient que les auteurs d'actes repréhensibles sus citées seront tenus responsables de leurs actes sans préjudices des poursuites auxquelles les concernés s'exposent en application des dispositions du code électoral et du code pénal.

L'ANE sait pouvoir compter sur la compréhension de toutes et de tous pour des élections apaisées, crédibles et transparentes.

Fait à Bangui, le 30 décembre 2015

La Présidente

Marie-Madeleine N4KOUET HOORNAERT

